

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2014 créant le Diplôme d'Université Responsable des Établissements et Services Médico-Sociaux et Sociaux,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Responsable des Établissements et Services Médico-Sociaux et Sociaux :

- Monsieur Bernard Balzani, MCF, **Président**
- Monsieur Gatien Beaumont, EA
- Madame Géraldine Thévenot, MCF
- Madame Marie-Jeanne Pucelle, professionnelle
- Madame Dominique Bergé, professionnelle
- Monsieur Vincent François, professionnel
- Madame Géraldine Ginocchio, professionnelle
- Monsieur Jean-Pierre Boissonnat, professionnel

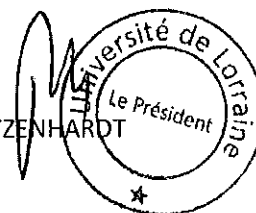
Article 2 :

Le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

14 AVR. 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le :

14 AVR. 2022